



AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE
SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE TUNIS
- Brèves économiques de Tunisie et de Libye -
Semaine du 20 au 24 avril 2020

Tunisie :

- Un déconfinement ciblé commencera à partir du 4 mai 2020 ; des mesures ont été annoncées pour limiter l'impact du Covid-19 sur le tissu économique ; la Commission européenne a mobilisé 600 M EUR pour faire face aux conséquences du Covid-19 en Tunisie.
- Le déficit courant était limité à -1,7% du PIB au terme du 1^e trimestre 2020 (contre -2,2% du PIB sur la même période en 2019).
- L'agence de notation Moody's a annoncé le 17 avril 2020 le placement de la notation tunisienne (B2) sous revue à la baisse.
- Un accord a été signé le 22 avril 2020 entre l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) et la Fédération tunisienne de l'hôtellerie (FTH) pour le paiement de 65% du salaire du mois d'avril au personnel des hôtels touristiques.
- Les exportations tunisiennes d'huile d'olive entre novembre 2019 et fin mars 2020 ont généré 896 M TND de recettes (+21,1% en g.a.).
- La BERD a octroyé un financement de 300 M EUR à la Société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG).

Libye :

- Le Chef de l'Armée nationale libyenne, M. Khalifa Haftar, a appelé les libyens à mettre fin à l'accord politique et à déléguer la gestion des affaires du pays à l'institution qu'ils jugent la plus apte.
- La Banque Centrale de Libye (BCL) a annoncé la réouverture des lettres de crédit par les banques locales.
- Les gouvernements de l'Ouest et de l'Est ont annoncé de nouvelles mesures liées à la crise du Covid-19 en Libye.

TUNISIE

- *Un déconfinement ciblé commencera à partir du 4 mai 2020 ; des mesures ont été annoncées pour limiter l'impact du Covid-19 sur le tissu économique ; la Commission européenne a mobilisé 600 M EUR pour faire face aux conséquences du Covid-19 en Tunisie.*

Alors que 918 cas de contamination au coronavirus et 38 décès ont été confirmés en Tunisie au 22 avril 2020 selon le ministère de la Santé, le chef du gouvernement M. Elyes Fakhfakh a annoncé le 19 avril 2020 que le confinement général se poursuivra jusqu'au 3 mai 2020, et que l'Etat commencera un déconfinement ciblé à partir du 4 mai. Il a également annoncé que le couvre-feu serait réduit de 20h à 6h (précédemment de 19h à 6h) à partir du premier jour du ramadan le 24 avril 2020, mais que les mosquées resteront fermées malgré le ramadan. En raison de la prolongation du confinement, une deuxième tranche d'aides sociales sera versée (60 TND aux familles démunies durant le mois de ramadan et 200 TND aux classes fragiles). Selon un [communiqué de la présidence du gouvernement](#) le 22 avril 2020, le déconfinement ciblé s'étalera sur 4 phases du 4 mai jusqu'à fin du mois de juin 2020, et s'articulera autour de 5 axes : i/ application des mesures sanitaires et normes préventives ; ii/ adaptation du système de transport ; iii/ application des autorisations préalables ; iv/ renforcement des mécanismes de contrôle ; v/ révision des horaires de travail pour éviter l'encombrement dans les lieux de travail et les transports. Le déconfinement ciblé prendra en considération les particularités des secteurs, régions et catégories concernés ainsi que le degré de préparation en vue d'assurer les conditions sanitaires adéquates. D'autre part, le ministère des Finances a annoncé le 16 avril 2020 une série de mesures exceptionnelles et périodiques au profit des entreprises les plus touchées par la crise sanitaire, dont : i/ permettre à ces entreprises de rééchelonner leurs dettes fiscales sur une période pouvant aller jusqu'à 7 ans ; ii/ suspendre les pénalités de retard sur les impôts pour une période de 3 mois, du 1^e avril au 30 juin 2020 ; iii/ faciliter les procédures de récupération de la TVA. Ces annonces ont été reprises dans le [décret-loi n°6 du 16 avril 2020](#) publié au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT). Le décret-loi prévoit un mécanisme de garantie des crédits de gestion et d'exploitation accordés par les banques aux entreprises sinistrées, qui permettra de garantir de nouveaux crédits aux alentours de 500 M TND. En plus de la garantie de l'Etat à hauteur de 500 M TND, le décret prévoit d'ouvrir une ligne de financement de 300 M TND, à prélever sur le budget de l'Etat, destinée au refinancement des crédits accordés par les banques aux PME ayant des difficultés suite à la crise du Covid-19. Cette ligne de financement ne concerne pas les entreprises des secteurs financier, commercial, immobilier, des hydrocarbures, et des télécoms. Au total, 6 décrets-lois ont été publiés au JORT le 18 avril 2020, parmi lesquels : i/ Le [décret-loi n°10 du 17 avril 2020](#) fixe les dispositions spéciales pour la répression de la violation des règles de concurrence et de prix, applicables lors du confinement ; ii/ Le [décret-loi n°9 du 17 avril 2020](#) fixe les sanctions relatives au non-respect du confinement sanitaire et du couvre-feu imposés pour lutter contre le coronavirus. Toute personne qui ne respecte pas le confinement général et le couvre-feu est punie d'une amende de 50 TND, et 100 TND en cas de récidive. Le ministre de la Santé peut également limiter les déplacements, voire assigner à résidence, les personnes porteuses du virus ou suspectées d'être porteuses. Les personnes qui ne respecteront pas ces dispositions encourent une amende de 1 000 à 5 000 TND, qui double en cas de récidive. De plus, la Banque centrale de Tunisie (BCT) a publié le [circulaire n°2020-10 du 17 avril 2020](#) qui permet de suspendre les règles relatives aux critères d'éligibilité des actifs admis comme garanties aux opérations de refinancement et d'admettre des règles plus souples dans des circonstances exceptionnelles. Le ministère du Commerce a également fixé la vente des masques de protection réutilisables à 1,85 TND selon un décret publié le 24 avril 2020. Enfin, pour limiter l'incidence économique de la pandémie, la [Commission européenne](#) a adopté une proposition prévoyant d'octroyer entre autres une assistance macrofinancière (AMF) de 600 M EUR pour la Tunisie. Selon le communiqué, ce montant sera mis à disposition de la Tunisie pendant 12 mois sous la forme de prêts accordés « à des conditions très favorables », afin d'aider le pays à faire face à ses « besoins de financement immédiats et urgents ». Le Ministre des Finances M. Nizar Yaïche a déclaré le 21 avril 2020 que les aides et les fonds déjà reçus par la Tunisie ne couvrent que 10% des besoins environ : « La Tunisie n'a reçu jusque-là que 3 Mds TND notamment du FMI, dont la moitié qui était déjà prévue, et nous devons rembourser 11 Mds de dettes et assurer 19 Mds de masse salariale ». Il a cependant assuré que les salaires des mois d'avril et de mai étaient garantis.

- *Le déficit courant était limité à -1,7% du PIB au terme du 1^e trimestre 2020 (contre -2,2% du PIB sur la même période en 2019).*

La BCT a publié le 21 avril 2020 son périodique sur les [évolutions économiques et monétaires](#). Selon la BCT, le solde courant sur les 3 premiers mois de l'année 2020 était déficitaire à hauteur de -1,7% du PIB (soit 1,96 Md TND), contre -2,2% du PIB sur la même période en 2019. Cette baisse du déficit courant résulte à la fois i/ de la hausse de l'excédent de la balance des services (malgré la baisse de -30% des recettes touristiques en mars 2020 en g.a. liée à la crise sanitaire, les recettes touristiques sur l'ensemble du T1 2020 ont tout de même augmenté de +4,8% en g.a. à 931 M TND) ; ii/ de la hausse des revenus des facteurs et des transferts courants (notamment la hausse des revenus du travail de +16,5% en g.a. à 931 M TND sur l'ensemble du T1 2020) ; iii/ et de la réduction du déficit commercial (-11,8% en g.a. à -3,51 Mds TND fin mars 2020, dans un contexte de contraction des échanges suite à l'apparition du covid-19 en Tunisie). L'amélioration du solde courant

a contribué à la reconstitution du stock de réserves de change (elles se sont stabilisées à 6,9 Mds USD au 7 avril 2020, soit 118 jours d'importation, en hausse de 7 jours par rapport à fin 2019, et bien au-dessus du ratio d'adéquation du FMI, s'élevant à 90 jours d'importation). L'agrégat monétaire M3 continue de progresser (+10,6% en février 2020 en g.a., après +10,0% en janvier 2020 en g.a.) dans le sillage de la hausse de la contribution des concours à l'économie et de celle des créances nettes sur l'extérieur. Le mois de mars marque une rupture dans la tendance à la décélération de la croissance des crédits à l'économie débutée en mars 2018 suite au durcissement de la politique monétaire de la BCT. Les crédits à l'économie ont en effet progressé de +3,6% en g.a. en février 2020, après +3,0% en janvier 2020, bien en-deçà cependant du rythme de progression de +13,3% en février 2018 en g.a.. La baisse du volume de refinancement des banques s'est poursuivie en mars 2020 (10,1 Mds TND, après 10,8 Mds TND en février 2020 et 16,3 Mds TND un an auparavant), mais « avec des perspectives haussières » selon la BCT. Le taux du marché monétaire (TMM) a diminué à 7,35% en mars 2020 (après 7,84% en février 2020), suite à la réduction du taux directeur de 100 points de base à 6,75% par la BCT. Le TMM a depuis baissé à 6,8% au 23 avril 2020.

- *L'agence de notation Moody's a annoncé le 17 avril 2020 le placement de la notation tunisienne (B2) sous revue à la baisse.*

Dans [son communiqué publié le 17 avril 2020](#), l'agence de notation *Moody's* a annoncé le placement de la notation tunisienne (B2 - catégorie « *highly speculative* ») sous revue à la baisse. Cette décision résulte du resserrement des conditions de financement mondiales, de l'affaiblissement des perspectives de croissance économique à court terme de la Tunisie, de la détérioration de la situation budgétaire et de la fragilité de la position extérieure. Pour l'agence, le choc créé par la propagation du Covid-19 se transmet principalement en Tunisie par un accroissement des primes de risque, une baisse des recettes touristiques et un net ralentissement de la croissance, qui fragilisent la position extérieure de la Tunisie et alourdissent son endettement. *Moody's* a indiqué que la période de revue, qui pourrait s'étendre au-delà de l'horizon habituel de 3 mois, visera à évaluer la capacité des autorités à gérer un choc aussi important dans le contexte des pressions économiques, financières et sociales existantes. *Moody's* se prononcera sur la note souveraine de la Tunisie au terme de cette période de revue.

- *Un accord a été signé le 22 avril 2020 entre l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) et la Fédération tunisienne de l'hôtellerie (FTH) pour le paiement de 65% du salaire du mois d'avril au personnel des hôtels touristiques.*

Un accord salarial a été signé le 22 avril 2020, entre la Fédération générale des industries alimentaires, du tourisme, du commerce et de l'artisanat de l'UGTT et la FTH. Il prévoit le paiement de 65% du salaire du mois d'avril des employés des hôtels touristiques, qui sera réglé par leur employeur. A ce montant s'ajoute une aide de l'Etat de 200 TND, conformément aux mesures exceptionnelles et conjoncturelles inscrites dans le cadre du décret-loi n°4 du 14 avril 2020, pour l'accompagnement des entreprises et la protection de leurs salariés lésés par les répercussions du confinement total. La mise en place du confinement national depuis le 22 mars 2020 et les restrictions à la circulation ont un impact important sur le secteur de l'hôtellerie. Pour rappel, le secteur du tourisme représentait 14,2% du PIB en 2019, employait 11,4 % de la population active, et générait des recettes de 5,4 Mds TND. 9 M de touristes avaient été accueillis sur l'année.

- *Les exportations tunisiennes d'huile d'olive entre novembre 2019 et fin mars 2020 ont généré 896 M TND de recettes (+21,1% en g.a.)*

En dépit de la crise sanitaire due à la propagation du COVID-19, la Tunisie a exporté entre novembre 2019 et fin mars 2020 146 000 tonnes d'huile d'olive, générant des recettes de 896 M TND (287 M EUR), selon l'Office Nationale de l'Huile (ONH). Cela représente une hausse des exportations de +82,5% en volume et de +21,1% en valeur par rapport à la même période en 2019. En partie grâce aux exportations d'huile d'olive, la Tunisie a enregistré un excédent de la balance commerciale alimentaire de 176,7 M TND au 1^{er} trimestre 2020. L'Italie et l'Espagne demeurent les principales destinations géographiques des exportations d'huile tunisienne (75% de la demande). Pour rappel, le volume total de production d'huile tunisienne a atteint le niveau record de 350 000 tonnes pour la saison (fin 2019 / début 2020).

- *La BERD a octroyé un financement de 300 M EUR à la Société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG).*

Le Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale (MDICI) a annoncé le 16 avril 2020 que le vice-Président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), M. Alain Pilloux, a confirmé que la banque a approuvé l'octroi d'un financement estimé à 300 M EUR pour la STEG.

LIBYE

- *Le Chef de l'Armée nationale libyenne, M. Khalifa Haftar, a appelé les libyens à mettre fin à l'accord politique et à déléguer la gestion des affaires du pays à l'institution qu'ils jugent la plus apte.*

Le Maréchal Haftar a accusé le Conseil présidentiel d'être à l'origine de la situation actuelle en Libye. Il a invité les libyens à confier l'administration du pays à l'institution qu'ils jugent appropriée. Cette décision serait validée par une déclaration constitutionnelle, ouvrant la voie à un Etat civil. Des membres de la Chambre des représentants et le Conseil des sages et des notables de Tarhouna ont déclaré être prêts à mandater Haftar pour la gestion du pays.

- *La Banque Centrale de Libye (BCL) a annoncé la réouverture des lettres de crédit par les banques locales.*

La BCL a donné le 20 avril 2020 l'instruction aux banques locales de reprendre l'ouverture des lettres de crédit pendant la période de couvre-feu. Leur arrêt avait été critiqué par le chef du Conseil présidentiel M. Fayez Al-Sarraj le 8 avril 2020. Cela fait également suite à des critiques du *Libya Business Council* (LBC - conseil commercial représentant les entreprises) qui a mis en garde le 16 avril 2020 contre le risque de pénuries alimentaires et de hausses de prix, en raison des politiques rigides introduites par la BCL sur l'ouverture des lettres de crédit, qui entravent les importations habituelles de ces biens. Le LBC avait critiqué la publication le jour-même d'une liste de certaines entreprises pour lesquelles la BCL avait ouvert des lettres de crédits, entraînant des accusations de corruption et de favoritisme. A noter par ailleurs que le gouverneur de la BCL, M. Seddik Al-Kabir, a appelé à une unification des efforts des institutions étatiques face à la crise actuelle.

- *Les gouvernements de l'Ouest et de l'Est ont annoncé de nouvelles mesures liées à la crise du Covid-19 en Libye.*

60 cas de contamination au Covid-19 et 2 décès ont été confirmés par le Centre national de lutte contre les maladies en Libye au 23 avril 2020. De nouvelles mesures ont été annoncées pour lutter contre la propagation du Covid-19 en Libye. A l'Ouest, le Conseil présidentiel a réduit les horaires du couvre-feu de 18h à 6h sur une période de 10 jours (contre 12h-7h auparavant). Le vice-ministre des Affaires étrangères du GUN, M. Mahmoud Al-Tilisi, a déclaré le 21 avril 2020 que le comité formé pour rapatrier les Libyens bloqués à l'étranger à la suite de fermetures de frontières avait commencé le processus de rapatriement. Les Libyens souhaitant être rapatriés seront placés en quatorzaine à l'étranger et testés avant d'être rapatriés en Libye. A l'Est, le gouvernement a de nouveau réduit les horaires du couvre-feu de 18h à 6h pour la période du ramadan (auparavant 19h à 7h).